



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 21 mars 2025

LIQUIDATION DE L'ASSOCIATION RHÉSO : UNE REPRISE DES ACTIVITÉS ASSURÉE PAR TROIS ACTEURS LOCAUX DE L'INSERTION SOCIALE.

L'association Rhéso, structure associative médico-sociale née en 2007 de la fusion de trois associations vauclusiennes, a accompagné de manière inconditionnelle et bienveillante les personnes en situation de fragilité sociale, économique ou psychologique, et notamment les femmes victimes de violences conjugales. Au fil des années, elle était devenue un acteur majeur de l'insertion sociale dans le département du Vaucluse.

Toutefois, confrontée à des difficultés majeures, l'association Rhéso a fait l'objet d'une décision de liquidation prononcée par le tribunal des affaires économiques (TAE) d'Avignon ce jeudi 19 mars 2025. Afin d'assurer la continuité des dispositifs qui étaient portés par Rhéso, plusieurs associations locales et nationales ont présenté des offres de reprise lors de l'audience du 12 mars dernier devant ce même tribunal.

À l'issue de cette audience, le tribunal a désigné trois associations locales pour reprendre les dispositifs financés par l'État, l'Agence régionale de santé (ARS) et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ):

- **L'AHARP (Association pour l'Hébergement, l'Accueil et la Réinsertion en Provence)**, dont l'expérience acquise depuis plus de 55 ans sur plusieurs dispositifs sur Avignon, se voit confier les dispositifs d'insertion sociale, d'hébergement d'urgence, ainsi que les pôles d'accompagnement des femmes victimes de violences et de santé précédemment gérés par Rhéso. La reprise de ces activités s'opérera principalement sur le territoire de Carpentras et, de manière plus ciblée, sur Orange pour le dispositif « Toit d'Abord » ;
- **L'association CAP HABITAT**, forte de 22 ans d'expérience, reprendra les dispositifs sociaux de Rhéso sur les secteurs d'Orange et de Valréas, en complément de l'offre de reprise de l'AHARP ;
- **L'AIVS SOLIGONE** prendra en charge l'ensemble des mesures d'accompagnement social vers et dans le logement, consolidant ainsi son expertise sur l'ensemble du territoire vauclusien.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

Tél. 04 88 17 80 38

 @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

Le tribunal a veillé à retenir les propositions les plus à même d'assurer la continuité de l'accompagnement des publics concernés tout en préservant, autant que possible, les emplois associés à ces dispositifs.

Par cette décision, l'engagement des acteurs locaux se poursuit, garantissant ainsi une prise en charge durable et efficace des personnes en situation de vulnérabilité sur le territoire vauclusien.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

Tél. 04 88 17 80 38

    @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON